



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Affaire suivie par :
C. POURCHASSE
Mél : corinne.pourchasse@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le 15 DEC. 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception

Madame, monsieur,

En application des dispositions de l'article R. 122-10 du code de l'environnement et du guide de procédures des consultations transfrontalières (Leitfaden zur grenzüberschreitenden Beteiligung bei umweltrelevanten Vorhaben sowie Pläne und Programmen) de 2016, j'ai l'honneur de vous informer que la société WERIT a déposé une demande d'autorisation environnementale auprès de mes services.

Cette demande a été déclarée recevable et il apparaît que le projet est susceptible d'avoir des incidences environnementales en Allemagne sur les communes de Schweighoffen et de Schweigen-Rechtenbach.

La demande va faire l'objet d'une procédure de consultation auprès du public français conformément au schéma de l'annexe 3 du guide susmentionné.

Vous trouverez ci-joint, conformément au chapitre C II 1. de ce guide et de l'article R. 122-10 du code de l'environnement :

- un exemplaire du dossier (1 version papier et 1 version numérique) ;
- mon arrêté portant ouverture de l'enquête publique ainsi que l'avis d'ouverture de l'enquête publique ;
- le résumé non technique de l'étude d'impact, traduit dans la langue allemande, sous la responsabilité et à la charge du pétitionnaire.

En application des dispositions de l'article R. 122-10 du code de l'environnement, je vous informe que vous pouvez manifester votre intention de participer à l'enquête publique, avant qu'elle ne démarre.

Enfin, dans l'hypothèse où vous voudriez émettre un avis sur ce dossier, cet avis devra me parvenir au plus tard 15 jours après clôture du registre d'enquête.

Les principaux éléments et documents concernant ce dossier sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-W>) puis Société Werit.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de ma haute considération.

Struktur- und Genehmigungsdirektion Süd
Koordinationsstelle Grenzüberschreitende Zusammenarbeit
Friedrich-Ebert-Straße 14
D – 67433 NEUSTADT AN DER WEINSTRASSE

La préfète,

Pour la préfète et par délégation
Le chef du bureau de l'environnement
et de l'utilité publique

Frédéric APRILE